Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 4 juin 2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CRINS,
M. HUET,
V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMASY, A. PIETTE,
S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE »
Renouvellement de la Convention pour les exercices 2025 à 2029
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L-1122-30 ;

Considérant que la Commune était engagée jusqu'en 2024 dans le réseau « Territoire de Mémoire », dans le cadre d'une convention venue à expiration ;

Considérant qu'il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2025-2029 ;

Vu le projet de convention transmis par l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » ;

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir de tels projets de conscientisation aux valeurs démocratiques ;

Considérant que les crédits relatifs à cette dépense seront inscrits au service ordinaire du budget des différents exercices concernés à l'article 76241/332-02 ;

Considérant que le dossier, objet de la présente décision, avec impact financier inférieur à 30.000 euros a été tenu à disposition du Receveur régional (Directeur financier) afin de lui permettre le cas échéant, d'émettre son avis d'initiative conformément à l'article L 1124-40, 4° du CDLD.

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver la convention de partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour la période 2025 - 2029 telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération

Convention de partenariat

Entre la Ville de Houffalize dont le siège est établi rue de Schaerbeek 1 à 6660 Houffalize, ici représentée par Madame Josette Deville, Bourgmestre, et par Monsieur Jean-Yves Brouet, Directeur général. (ci-après dénommée le partenaire).

Et Les Territoires de la Mémoire asbl, centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté, dont le siège social est établi à 4000 Liège, boulevard de la Sauvenière 33-35, ici représentée par Monsieur Michaël Bisschops, Président, et Monsieur Benjamin Blaise, Directeur.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les Territoires de la Mémoire asbl est un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de toutes et tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

Le Partenaire adhère aux projets et idéaux défendus par Les Territoires de la Mémoire asbl et souhaite, par conséquent, contribuer à l'assister dans ses finalités de transmission de la Mémoire, avec les moyens et selon les modalités définies par la présente Convention (ci-après « la Convention »).

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Pour permettre au Partenaire de concrétiser son engagement sociétal au partage des valeurs véhiculées par **Les Territoires de la Mémoire asbl, celle-ci fournira au Partenaire** :

- Une **plaque Territoire de Mémoire** (uniquement lors de votre première adhésion) et un accompagnement méthodologique pour l'organisation de sa pose officielle.
- Sur demande, une **formation** du personnel communal ou d'établissement scolaire sur les questions relatives à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et les idées liberticides par le biais d'une séquence de formation (sur demande).

Centre d'éducation
résistance & citoyenneté
→ territoires-memoire.be

Bd de la Sauvenière 33-35
4000 Liège
accueil@territoires-memoire.be

Belfius BE86 0682 1981 4050
N° d'entreprise 453 099 470
+32 (0)4 232 70 60

- Participation aux activités annuelles, incluant l'apport d'une expérience méthodologique et pédagogique dans l'organisation d'activités en rapport avec les thématiques de notre association. Vous serez régulièrement informés de nos calendriers d'événements.
- Une réduction de 20 % sur la **location des expositions itinérantes** des Territoires de la Mémoire asbl.
- **L'abonnement** à la revue semestrielle *Aide-Mémoire* : une version papier adressée à votre administration et aux bibliothèques de votre entité, ainsi qu'un envoi numérique via les adresses de votre choix (sur remise d'une liste de contacts, voir ci-dessous).
- La **mention** de votre entité dans la revue semestrielle *Aide-Mémoire*, les supports de promotion générale et le site Internet des Territoires de la Mémoire asbl.

Sauf si le Partenaire dénonce la Convention trois mois au moins avant l'échéance quinquennale, elle sera tacitement reconduite, chaque fois pour une nouvelle période équivalente de cinq années.

Si à un moment quelconque, au cours de la Convention, l'une des deux parties estime que l'autre adopte des comportements, par le bais de communications publiques, d'écrits, de propos publics tenus par des instances responsables ou ses représentants, qui ne sont pas compatibles avec les engagements citoyens, tels qu'ils sont défendus et promus par les deux parties au moment de la signature de la Convention, l'autre partie pourra y mettre un terme anticipé, moyennant un préavis d'une durée de trois mois, notifié par pli recommandé.

Afin d'assurer le déroulement harmonieux du Partenariat mis en place par la Convention, les Parties se concerteront chaque fois que cela est nécessaire, pour permettre notamment aux Territoires de la Mémoire asbl de respecter ses engagements.

La Convention est soumise au droit belge. Les Parties conviennent que toute difficulté liée à l'interprétation ou l'exécution de la Convention fera l'objet d'une médiation, selon les règles du Code judiciaire. Le médiateur sera choisi de commun accord entre les Parties et, à défaut d'accord entre elles, une procédure judiciaire pourra être introduite, à la requête de la partie la plus diligente, devant le Tribunal de l'entreprise de Liège.

Centre d'éducation
résistance & citoyenneté
→ territoires-memoire.be

Bd de la Sauvenière 33-35
4000 Liège
accueil@territoires-memoire.be

Belfius BE86 0682 1981 4050
N° d'entreprise 453 099 470
+32 (0)4 232 70 60

Le Partenaire versera le montant fixe de 133 € par an pendant toute la durée de la convention (années 2025 à 2029) au bénéfice du compte BE86 0682 1981 4050 au nom des Territoires de la Mémoire asbl avec la communication « Territoire de Mémoire ».

Ce montant défini par l'association correspond à un barème de 0.025 euros/habitant sur base du dernier recensement du SPF Intérieur au moment de la signature de la convention. Le montant est arrondi selon les normes comptables traditionnelles. Le versement s'effectuera avec un minimum de 125€ et un maximum de 2 500€.

Fait à, le..... 20.....; en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Les Territoires de la Mémoire asbl,

Monsieur Michaël Bisschops,
Président

Monsieur Benjamin Blaise,
Directeur

Pour la Ville de Houffalize,

Madame Josette Deville,
Bourgmestre

Monsieur Jean-Yves Brouet,
Directeur général

Centre d'éducation
résistance & citoyenneté
→ territoires-memoire.be

Bd de la Sauvenière 33-35
4000 Liège
accueil@territoires-memoire.be

Belfius BE86 0682 1981 4050
N° d'entreprise 453 099 470
+32 (0)4 232 70 60

Convention de partenariat

Annexe

Le Partenaire mandate comme **personne de contact** pour le Réseau Territoire de Mémoire :

Madame/Monsieur

Fonction

Téléphone

Mail 1

Mail 2

Mail 3

❑ Souhaite recevoir la newsletter Territoire de Mémoire

Le Partenaire renseigne **3 adresses e-mail** pour recevoir la revue *Aide-Mémoire* :

Mail 1

Mail 2

Mail 3

Une version papier sera également adressée à votre administration, ainsi qu'aux bibliothèques de votre entité.

Centre d'éducation
résistance & citoyenneté

→ territoires-memoire.be

Bd de la Sauvenière 33-35
4000 Liège

accueil@territoires-memoire.be

Belfius BE86 0682 1981 4050
N° d'entreprise 453 099 470

+32 (0)4 232 70 60